

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GERE DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 21 Novembre 1994
N° 2-700 /ADM.DGFP.DGCA.TG.
Portant Promotion au titre des années 1986,
1988, 1990, 1992 de Monsieur JEFFE (Jocel Jean
Léon) Administrateur des Cadres de la caté-
gorie 1, échelon 1 des Services Administratifs
et Financiers-S.F. (Administration Gé-
nérale).-

/ I S A S :

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 21/89 du 14 Novembre 1989, portant adoption
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 82/130/ET du 3 Mai 1982, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/428 du 29 Décembre 1982, fixant le Sta-
tut commun des cadres de la catégorie 1 des S.F. ;
(/u le décret n° 83/110/ET du 23 Juin 1983, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, portant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/136/ET du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 89/726 du 14 Novembre 1990, portant déclo-
nage des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

D.G.B.F.

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/316 du 24 Juin 1993, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 10 Juillet 1993, portant organi-
sation des Ministères ;
(/u l'arrêté n° 2087/ET du 21 Mars 1994, fixant le régle-
ment sur la grille des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94-899 /ADM.DGFP.DGCA.TG. du 21 Novembre 1994
portant promotion au titre des années 1986, 1988, 1990, 1992
de Monsieur JEFFE (Jocel Jean Léon), Administrateur des Cadres de la catégo-
rie 1, échelon 1 des Services Administratifs et Financiers-S.F. (Adminis-
tration Générale) ;

2192122 :

ARTICLE 1er :- Le ~~nom~~ BEAULIEU (André-Jean Arthur), Administrateur de 2^e échelon, des cat. 1 et 2 de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale), en service à la Direction Générale des Douanes, est promu aux échelons ci-après en titre des années ci-dessous, comme suit: Acc=Néant.-

ANNÉE 1986.

- Au 3^e échelon, indice 1140 pour compter du 30 Juillet 1986

ANNÉE 1988.

- Au 4^e échelon, indice 1110, pour compter du 30 Juillet 1988

ANNÉE 1990.

- Au 5^e échelon, indice 1190, pour compter du 30 Juillet 1990

ANNÉE 1992.

- Au 6^e échelon, indice 1340, pour compter du 30 Juillet 1992

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 en ce qui concerne les 3^e, 4^e et 5^e échelons, du 30 Juillet 1992 pour le 6^e échelon, sera, ~~en conséquence, publié au JORF et enregistré par le point de vue sera./-~~

Brassaville, le 21 Novembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K. Y. C.

Général Jean-Jacques JOUHAN FILIAT-ORANGE.

REPARTITION :

JONG	1
DEPT/DOCA	3
D.G. Bureau	3
D.G.C.	2
D.G.D.	2
INT. SEC.	1
D. C.	3
D. SP/DOCA	3
SGG/DC	3